

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.07

Objet : Rénovation éclairage public place de la mairie

**L'an deux mille neuf et le treize janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 7 janvier 2009**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.
Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.
Absentes : Daphné GAULT et Sylviane MONNOT.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.
*Pouvoir de Daphné GAULT à Didier GERIN.
Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET.***

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune connaît un développement rapide de sa population et les locaux de la mairie doivent être rénovés et adaptés aux nouveaux besoins et leur cadre rénové.

Nous avons déjà procédé à l'embellissement de la petite place de la mairie, en la complétant par l'acquisition d'une fontaine et d'un espace de quelques 100 m², que nous avons rénovés et mis en valeur en 2007.

Rénover à présent l'éclairage public de cette place ainsi élargie est devenu une nécessité ; pour faire du bâtiment mairie et des espaces publics voisins un ensemble harmonieux, mettant en valeur le centre village, face à l'église.

Monsieur le Maire présente un estimatif d'un montant de 38 875,50 €uros HT.
Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **Décide la rénovation de l'éclairage public place de la mairie pour un montant estimé à 38 875,50 €uros HT.**
- ♦ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), catégorie d'opération : « sécurité, aménagement paysager urbain».**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**